

L'An deux mil vingt-deux, le sept février à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 31 janvier 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Maryse VOLCKAERT (procuration à M. le Maire), Bernadette SASIELA (procuration à B. PIECKOWIAK), Marie PLACE (procuration à B. LEFRANC), Renaud PRUD'HOMME (procuration à G. DUMONT) et Frédéric HALLEZ (procuration à G. BELAMIRI).

Objet : 2022-02/7 Information  
sur les marchés à procédure  
adaptée

Madame Sylvie MICHEL est élue secrétaire de séance.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 modifiée par celle en date du 19 septembre 2020 relative aux délégations d'attribution du conseil municipal au maire,

Monsieur le maire informe l'assemblée des accords-cadres signés à la suite d'une procédure adaptée :

✓ **Marché d'entretien de l'éclairage public – Lot 1 « Entretien courant de l'éclairage public y compris dans les installations sportives »**

Notifié le 12 janvier 2022 pour une durée de 2 ans du 01/02/2022 au 31/01/2024.

Avec SPIE CITYNETWORKS  
ZI de Ruitz – Rue des Reptins  
BP 28  
62620 RUITZ

Pour un montant annuel : 11 000 € HT

✓ **Marché d'entretien de l'éclairage public – Lot 2 « Pose et dépose des illuminations de Noël »**

Notifié le 12 janvier 2022 pour une durée de 2 ans du 01/02/2022 au 31/01/2024.

Avec SA BOUYGUES Energies services  
Centre de Liévin – ZI des Alouettes  
27 rue des Jolis Champs  
62800 LIEVIN

Pour un montant annuel : 12 906,30 € HT

✓ Marché d'entretien de l'éclairage public – Lot 3 « Travaux à bons de commande »

Notifié le 12 janvier 2022 pour une durée de 2 ans du 01/02/2022 au 31/01/2024.

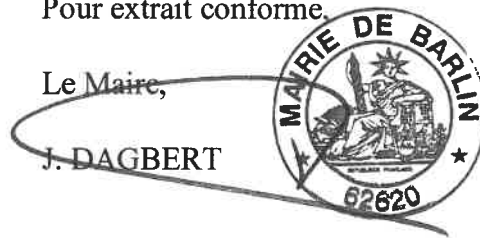
Avec SPIE CITYNETWORKS  
ZI de Ruitz – Rue des Reptins  
BP 28  
62620 RUITZ

Montant mini sur la durée du marché : 75000 € HT  
Montant maxi sur la durée du marché : 300000 € HT

Pour extrait conforme.

Le Maire,

J. DAGBERT



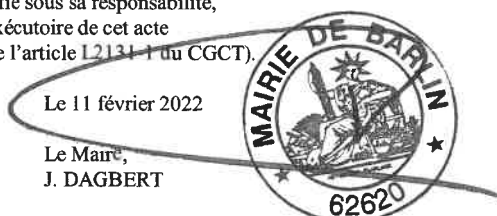
REÇU LE 14 FEV. 2022



Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 11 février 2022

Le Maire,  
J. DAGBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le sept février à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 31 janvier 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Maryse VOLCKAERT (procuration à M. le Maire), Bernadette SASIELA (procuration à B. PIECKOWIAK), Marie PLACE (procuration à B. LEFRANC), Renaud PRUD'HOMME (procuration à G. DUMONT) et Frédéric HALLEZ (procuration à G. BELAMIRI).

Objet : 2022-02/8 Information  
sur les marchés à procédure  
adaptée

Madame Sylvie MICHEL est élue secrétaire de séance.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 modifiée par celle en date du 19 septembre 2020 relative aux délégations d'attribution du conseil municipal au maire,

Monsieur le maire informe l'assemblée des accords-cadres signés à la suite d'une procédure adaptée :

✓ Marché des contrats d'assurances IARD – Lot 1 « Assurance de la responsabilité civile et des risques annexes » Avenant de majoration tarifaire

Notifié le 26 novembre 2019 pour une durée de 4 ans du 01/01/2020 au 31/12/2023.  
Avenant de majoration tarifaire de 5% au 1<sup>er</sup> janvier 2022 signé le 26 janvier 2022

Avec ASSURANCES PILLIOT  
Rue de Witternesse  
BP 40002  
62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX

Pour un montant annuel de 5441,60 € HT montant initial 5 182,48 € HT

✓ Marché des assurances IARD – Lot 3 « Assurance automobile et des risques annexes » Avenant d'ajustement contractuel

Notifié le 02 décembre 2019 pour une durée de 4 ans du 01/01/2020 au 31/12/2023.  
Avenant d'ajustement contractuel notifié le 24 décembre 2021

Avec SMACL ASSURANCES  
141 avenue Salvador Allende  
79031 NIORT CEDEX

Pour un montant annuel de 7 280,07 € HT montant initial 6790,27 € HT

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT)

Le 11 février 2022

Le Maire,  
J. DAGBERT



REÇU LE 14 FEV. 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le sept février à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 31 janvier 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.  
Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Maryse VOLCKAERT (procuration à M. le Maire), Bernadette SASIELA (procuration à B. PIECKOWIAK), Marie PLACE (procuration à B. LEFRANC), Renaud PRUD'HOMME (procuration à G. DUMONT) et Frédéric HALLEZ (procuration à G. BELAMIRI).

Objet : 2022-02/9 Information  
sur les marchés à procédure  
adaptée

Madame Sylvie MICHEL est élue secrétaire de séance.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 modifiée par celle en date du 19 septembre 2020 relative aux délégations d'attribution du conseil municipal au maire,

Monsieur le maire informe l'assemblée des accords-cadres signés à la suite d'une procédure adaptée :

✓ **Marché Travaux d'aménagement des rues Coppée et Lacordaire**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 modifiée par celle en date du 19 septembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Et suite aux commissions d'appel d'offres en date des 16 et 30 novembre 2021,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des attributaires des 2 lots du marché de travaux d'aménagement des rues Coppée et Lacordaire signé à la suite d'une procédure adaptée :

- Lot 1 Voirie - Borduration
  - EUROVIA à MazingarbePour un montant de 199 260,10 € HT
- Lot 2 Assainissement eaux usées
  - RAMERY TP à LensPour un montant de 116 272,65 € HT

✓ **Mission de coordination sécurité santé pour l'aménagement des rues Coppée et Lacordaire**

Notifiée le 19 janvier 2022 dans le cadre des travaux d'aménagement des rues Coppée et Lacordaire

Avec DEKRA Industrial SAS  
Agence Hauts-de-France  
Rue Pierre et Marie CURIE  
62223 Saint-Laurent-Blangy

Pour un montant de 1 800,00 € HT comprenant 60 heures pour l'exécution de la mission

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



REÇU LE 14 FEV. 2022



Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 11 février 2022

Le Maire,  
J. DAGBERT

